



COMMUNICATION FINANCIÈRE

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE LE 6 MAI 2016 À 10 H

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

DELATTRE LEVIVIER MAROC, Société anonyme au capital de **125.000.000 Dirhams** dont le siège social est à Casablanca, km 9 Route de Rabat, Ain Sebaa, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 18069, convoque ses actionnaires en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra dans les bureaux du siège social le **6 Mai 2016 à 10 heures** en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice 2015,
- Rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/2015,
- Approbation des comptes dudit exercice,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2015
- Rapport spécial des commissaires aux comptes,
- Approbation des conventions et opérations mentionnées dans le dit rapport,
- Affectation des résultats,
- Quitus de sa gestion au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes,
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2016,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales,

Il est rappelé que pour avoir le droit d'assister à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant du dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95, telle que modifiée par la loi 20-05, relative aux Sociétés Anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription d'un projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social par lettre recommandé avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au Siège Social.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée tel qu'il a été arrêté par le Conseil d'Administration du 18 Mars 2016 est le suivant :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée après avoir constaté :

- Qu'elle a été régulièrement convoquée,
- Qu'elle réunit le quorum prévu par la loi,
- Que les actionnaires reconnaissent avoir été convoqués à la présente Assemblée 30 jours avant ce jour,
- Que le rapport des commissaires aux comptes, l'inventaire, le bilan et les comptes de produits et charges concernant l'exercice 2015 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social 30 jours avant l'Assemblée.

Peut, donc, valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour et donne, en conséquence, décharge de sa convocation régulière au Conseil d'Administration.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil et les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 Décembre 2015, se traduisant par un bénéfice net de 13 293 520,82 Dirhams.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, les affectations suivantes du bénéfice net de l'exercice 2015 :

Bénéfice net après impôt	=	13 293 520,82 DH
Réserve légale	=	1 329 352,08 DH
Dividendes aux actionnaires	=	6 875 000,00 DH
Solde affecté au Report à nouveau	=	5 089 168,74 DH

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende de **5,5 Dirhams** par action et d'affecter au compte report à nouveau la somme de **5 089 168,74 Dirhams**.

Le compte report à nouveau s'établira, après affectation du solde de l'exercice 2015 à la somme de **73 876 693 Dirhams**.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du 14/09/2016.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2015.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la loi 17/95, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration fixe à la somme globale brute de 500.000,00 DH, la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'année 2016.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée générale pour accomplir les formalités qui seront nécessaires, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration

Fidroc Grant Thornton
47, rue Abd Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

FIDUMAC
89, rue Chauxia
Casablanca

Aux Actionnaires de la société
DELATTRE LEVIVIER MAROC
Km 9, Route de Rabat/Ain Sebaa
Casablanca

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société DELATTRE LEVIVIER MAROC et ses filiales (Groupe DELATTRE LEVIVIER MAROC), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **KMAD 259.984** dont un bénéfice net consolidé de **KMAD 13.109**.

Responsabilité de la direction
La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appreciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Fidroc Grant Thornton
47, rue Abd Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

FIDUMAC
89, rue Chauxia
Casablanca

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

1. La société DELATTRE LEVIVIER MAROC dispose de deux contrats en cours en stocks qui présentent des risques de pertes à termination. La société estime que des discussions sont en cours avec les clients concernés pour réviser les termes contractuels permettant ainsi de rendre ces contrats bénéficiaires. De ce fait, aucune provision n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2015. A ce stade, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact éventuel de cette situation sur les comptes à cette date.

2. Deux filiales faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe DELATTRE LEVIVIER MAROC ont fait l'objet, au cours de l'exercice 2015, d'un contrôle fiscal. Une provision de **KMAD 1.320** a été comptabilisée au 31 décembre 2015 pour couvrir ces risques. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure ni de déterminer l'issue finale de ces contrôles, ni d'apprécier leurs impacts sur les comptes au 31 décembre 2015.

Nous réservons des points cités ci-dessus, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe DELATTRE LEVIVIER MAROC constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Casablanca, le 21 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Fidroc Grant Thornton
47, rue Abd Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc
Tél : 05 22 35 54 65 - Fax : 05 22 35 54 66

FIDUMAC
FIDUMAC
89, rue Chauxia
Casablanca
Maroc
Tél : 05 22 35 54 65 - Fax : 05 22 35 54 66

Fidroc Grant Thornton
47, rue Abd Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

FIDUMAC
89, rue Chauxia
Casablanca

DELATTRE LEVIVIER MAROC S.A.
Km 9, Route de Rabat/Ain Sebaa
Casablanca

**RÉSUMÉ DU RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015**
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse, c'est-à-dire, de la société DELATTRE LEVIVIER MAROC S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **MAD 259.984,56** dont un bénéfice net de **MAD 13.293.520,82**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc en compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La société dispose de deux contrats en cours en stocks qui présentent des risques de pertes à termination. La société estime que des discussions sont en cours avec les clients concernés pour réviser les termes contractuels permettant ainsi de rendre ces contrats bénéficiaires. De ce fait, aucune provision n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2015. A ce stade, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact éventuel de cette situation sur les comptes à cette date.

Nous réservons des points cités ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat DELATTRE LEVIVIER MAROC S.A. au 31 décembre 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérfications et informations spécifiques
Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 21 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Fidroc Grant Thornton
47, rue Abd Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc
Tél : 05 22 35 54 65 - Fax : 05 22 35 54 66

FIDUMAC
FIDUMAC
89, rue Chauxia
Casablanca
Maroc
Tél : 05 22 35 54 65 - Fax : 05 22 35 54 66